



TRANSPORT SCOLAIRE - Année Scolaire : 2025 -2026

FICHE D'INSCRIPTION

Période d'inscription : du 23 juin au 22 août 2025
Tout dossier d'inscription remis hors délai ne sera pas traité

Qui est concerné par l'inscription au transport scolaire à la CANGT ?

Tout élève résidant au sein des communes de la CANGT (Anse-Bertrand, Le Moule, Morne-A-L'Eau, Petit-Canal, Port-Louis) scolarisé soit au sein d'un établissement scolaire situé sur le territoire de la CANGT pour lequel le besoin existant a abouti à la création d'un circuit, soit scolarisé au sein d'un établissement scolaire situé en dehors du territoire de la CANGT pour lequel le besoin existant a permis la création d'une ligne en lien avec le Conseil Régional.

Quelles sont les dispositions générales d'inscription au transport scolaire ?

Pour être transporté, votre enfant doit impérativement être muni d'une carte de transport scolaire délivrée à son nom. Pour l'obtenir vous devez compléter une fiche d'inscription avec attention et précision. Pour ce faire, il convient de suivre la procédure indiquée ci-dessous. Tout dossier incomplet ne pourra être traité. N'oubliez pas d'indiquer une adresse mail valide ainsi qu'un numéro de téléphone où vous serez joignable. Afin que votre enfant puisse disposer de sa carte de transport scolaire pour la rentrée de septembre, **inscrivez-le du 23 juin au 22 août 2025**. Passé ce délai, l'inscription de votre enfant ne sera traitée qu'après la rentrée de septembre et dans la limite des places disponibles. Tout dossier incomplet ou mal renseigné ne sera pas traité. De plus, l'inscription au transport scolaire vaut acceptation du règlement intérieur, acte opposable et exécutoire, voté et adopté par le conseil communautaire de la CANGT.

Quelles sont les modalités d'inscription ?

A raison d'un formulaire par enfant, l'inscription s'opère :

- Prioritairement en ligne (par carte bancaire) :
 - En se connectant à internet au site www.cangt.fr, ou sur l'application mobile **NordKonèkté**
 - En se rendant aux relais et maisons France Services où des conseillers numériques les assisteront :
 - « Médiathèque du Moule », rue Saint-Jean - Du lundi au vendredi de 08h00 à 13h00. Téléphone : 0590 23 09 31.
 - « Centre Social La Source » de Petit-Canal, rue Condé Damproube - du Lundi au vendredi de 8 h30 à 13h30. Téléphone : 0590 23 32 52
 - « Centre Social UDAF – VFE » de Port-Louis – An Filao-la, Lalanne - les mardis, mercredis, et vendredis de 9h00 à 12h30. Les lundis et jeudis de 10h à 18h.
Téléphone : 0690 939 764 ou 0590 230 136
- Il est aussi possible de procéder à l'inscription :
 - Par courrier à l'adresse : Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - 02, lotissement Vallée de Roujol - 97131 PETIT-CANAL accompagné des pièces à fournir, d'un chèque à l'ordre de la **CANGT (Transport scolaire)** avec le montant dû, une copie de la pièce d'identité du titulaire du chèque, le nom du ou des enfants.
 - Par dépôt sur place dans la boîte aux lettres sécurisée à la Direction des Mobilités de la CANGT-ZA de Damencourt, Le Moule accompagné des pièces à fournir, d'un chèque suivant : **CANGT (Transport scolaire)** avec le montant dû, une copie de la pièce d'identité du titulaire du chèque, le nom du ou des enfants.
- A défaut :
 - En présentiel sur rendez-vous en téléphonant entre 8 heures et 10 heures 30 au 0590 246950. Une fois les rendez-vous fixés, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date de la réception, les inscriptions en présentiel auront lieu de 8 heures à 12 heures à la Direction des Mobilités de la CANGT-ZA de Damencourt Le Moule.

Tout paiement doit être acquitté pour réception de la carte d'accès au transport scolaire. La participation parentale aux frais du transport scolaire est fixée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre. A ce jour, celle-ci est la suivante :

Ecoles primaires	30€/an
Lycées et collèges internes à la CANGT : (Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Morne-À-L'eau, Moule)	75€/an
Lycées et établissements externes à la CANGT : (Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Gosier, Sainte-Anne, Petit-bourg, Lamentin, Capesterre Belle-Eau, etc.)	120€/an
Rédition de la carte de transport (en cas de perte, vol, détérioration, stage, changement d'adresse)	5€

Cette tarification est forfaitaire et annuelle. Son paiement est non remboursable.

Le tarif applicable sur le territoire de la CANGT (non résidant du ressort territorial de la CANGT)

Délibération n°COM2022-01-27/03 du 27 janvier 2022 relative à la participation parentale au transport scolaire pour les élèves résidant hors du ressort territorial de la CANGT.

CIRCUITS	Participation parentale avec prise en charge de l'autorité organisatrice de la mobilité de résidence	Participation de l'autorité organisatrice de la mobilité de résidence	Participation parentale sans prise en charge de l'autorité organisatrice de la mobilité de résidence
Lycées et collèges internes à la CANGT : (Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Morne-À-L'eau, Moule)	100 euros par an	100 euros par an	200 euros par an
Lycées et établissements externes à la CANGT : (Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Gosier, Sainte-Anne, Petit-bourg, Lamentin, Capesterre Belle-Eau, etc...)	150 euros par an	150 euros par an	300 euros par an

Cette tarification est forfaitaire et annuelle. Son paiement est non remboursable.

Comment s'inscrire par internet sur le Portail du Transport Scolaire ?

- Inscription ou réinscription au transport scolaire de la CANGT :

Rendez-vous sur le site www.cangt.fr (rubrique **Démarches et Services** puis **Transport**) ou directement sur le portail dématérialisé du Transport Scolaire <https://cangt.portail-familles.com/cangt/>. Connectez-vous avec vos identifiants, puis rubrique **Mes pré-inscriptions**. Pour obtenir vos identifiants, cliquez sur **Identifiant ou Mot de passe oublié ?** puis renseigner votre email pour recevoir votre identifiant et votre mot de passe. Si votre mail n'a pas été renseigné dans votre dossier d'inscription de l'an dernier, donc inconnu de nos services, veuillez écrire à mobilites@cangt-guadeloupe.fr pour obtenir vos identifiants.

Que faire en cas de perte de l'identifiant et/ou du mot de passe ?

En pareille situation, deux options s'offrent à l'utilisateur. La première : se rendre sur le portail dématérialisé du Transport Scolaire de la CANGT <https://cangt.portail-familles.com/cangt/> puis cliquer sur « Identifiant ou Mot de passe oublié ». Un mail sera envoyé au demandeur avec son identifiant et son mot de passe. La seconde : contacter la direction transport via l'adresse mail : mobilites@cangt-guadeloupe.fr